Envoyé en préfecture le 12/07/2023
Reçu en préfecture le 12/07/2023
Publié le 12 JUIL. 2023
ID : 026-212601652-20230710-DELIB20230710-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 12 JUIL. 2023

OBJET :

Délibération portant mise à jour du tableau des effectifs dans le cadre des avancements de grade

Nombre de conseillers :
En exercice : 29
Votants : 22

N° 2023.07.10

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 04 juillet 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.
Madame Elisabeth LUQUES est désignée secrétaire de séance.

PRÉSENTS : Francis FAYARD, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Dan VILLIOT, Thierry SANCHEZ, Francine DAMBRINE, Alain COURTHIAL, José MUNOZ ALVAREZ

REPRÉSENTÉS : Nathalie MANTONNIER (pouvoir à L. MANTONNIER), Sébastien AMBLARD (pouvoir à J.F FAURE), Emmanuel DELPONT (pouvoir à F. DAMBRINE)

ABSENTS : Anne-Lise VIALLON, Duilio NOVARO, Sébastien CHEYNEL, Fabien PLANET, Matthieu NIVOT, Nicolas COLOMB, Emmanuelle GIELLY (excusée)

Madame Evelyne BERNARD Adjointe déléguée en charge des finances et des ressources humaines, informe le Conseil Municipal que pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées par le personnel communal il convient de procéder à certains avancements de grade.

Ces avancements de grade se font dans le cadre et dans le respect des Lignes Directrices de Gestion qui définissent les axes de développement de notre politique en matière de gestion des ressources humaines.

Dans le cadre de ces avancements de grade, qui interviendront au 1er août 2023, il est proposé la création des postes mentionnés ci-dessous.

Madame Evelyne BERNARD précise que l'intégralité des postes occupés jusqu'alors par ces agents sera supprimée ultérieurement, lors de la mise à jour du tableau des effectifs prévue en fin d'année et après avis du Comité Social Territorial lors de la séance du 17 novembre 2023.

Madame Evelyne BERNARD rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Envoyé en préfecture le 12/07/2023
Reçu en préfecture le 12/07/2023
Publié le 12 JUIL. 2023
ID : 026-212601652-20230710-DELIB20230710-DE

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancements de grade établi pour l'année 2023.

Considérant que les besoins du service nécessitent la création des emplois permanents suivants,

Madame Evelyne BERNARD propose à l'assemblée :

la création des emplois permanents suivants dans le cadre des avancements de grade du personnel communal.

Sur le rapport de Madame Evelyne BERNARD et ***après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'Unanimité,***

DÉCIDE

- **DE CRÉER** au tableau des effectifs et afin de procéder aux avancements de grade, les postes suivants ;
- **D'INSCRIRE** au budget, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sur ces postes ;
- **DE MODIFIER** ainsi le tableau des effectifs à compter du 11 juillet 2023 :

Filière Animation			
Emploi	**Postes à créer** **Grades d'avancements**	**Catégorie**	**Durée hebdomadaire**
Agent polyvalent des écoles	1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	Temps non complet 22h39 minutes hebdomadaires
Animatrice en milieu scolaire	1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	Temps non complet 29h hebdomadaires

Filière Technique			
Emploi	**Postes à créer** **Grades d'avancements**	**Catégorie**	**Durée hebdomadaire**
Agent des services techniques	1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe	C	Temps complet
Adjointe au responsable de restaurant scolaire	1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe	C	Temps complet

Envoyé en préfecture le 12/07/2023
Reçu en préfecture le 12/07/2023
Publié le 12 JUIL. 2023
ID : 026-212601652-20230710-DELIB20230710-DE

Filière Sportive			
Emploi	**Postes à créer** **Grades d'avancements**	**Catégorie**	**Durée hebdomadaire**
Educateur sportif	1 poste d'ETAPS principal de 1ère classe (Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives)	B	Temps complet

Filière Culturelle			
Emploi	**Postes à créer** **Grades d'avancements**	**Catégorie**	**Durée hebdomadaire**
Agent en poste au sein de la médiathèque	1 poste du patrimoine principal de 2ème classe	C	Temps complet

La présente délibération prendra effet à compter du 11 juillet 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

MAIRIE DE LIVRON-SUR-DROME

La secrétaire de séance,

Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le 12 JUIL. 2023